Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_57-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_57

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_57-DE

26-57) COUT DE REVIENT D'UN ELEVE DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur : Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/ FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : -

VU les articles L.212-8, L.442-5-1 et suivants du code de l'éducation, les communes dépourvues d'écoles publiques sur leur territoire versent une participation financière pour l'accueil de leurs élèves en écoles maternelles et primaires, publiques comme privées sous contrat ;
VU le courrier du préfet en date du 23 octobre 2025 indiquant un coût moyen départemental à la rentrée 2025 de 493.00 € pour un élève en élémentaire et à 1 554.00 € pour un élève en maternelle ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 08 avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer le coût moyen d'un élève pour l'année 2025/2026 pour une refacturation aux communes concernées par les dispositions mentionnées précédemment ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le coût de revient d'un élève pour l'année scolaire 2025/2026 de la manière suivante :

A partir du Compte Financier Unique (CFU)	2023	**2024**
Pour l'année scolaire	2024/2025	**2025/2026**
Ecole Maternelle	1 416.84 €	**1 564.72 €**
Ecole Elémentaire ou ULIS	448.04 €	**458.16 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_57-DE

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO